
Habitat social : organisations professionnelles

BROCHURE JO 3330

IDCC 2526

Convention collective nationale du 20 septembre 2005

[Étendue par arr. 18 oct. 2006, JO 29 oct., applicable à compter du 1^{er} novembre 2005]

L'Union sociale pour l'habitat (USH), seule organisation professionnelle d'employeurs représentative

dans la branche, a dénoncé le 16 janvier 2019 l'intégralité des dispositions de la CCN du 20 septembre 2005 (ainsi que l'ensemble des accords, avenants et annexes conclus dans son champ depuis son entrée en vigueur). La CCN ainsi que ses accords, avenants et annexes ont donc cessé de s'appliquer le 22 août 2020 (terme du délai de survie).

